

AVIS PUBLIC

15 janvier 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue lundi le 13 janvier 2025, la municipalité a adopté le règlement 2025-02 établissant la répartition des coûts des travaux sur l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Denis – réfection du dispositif no 3.
2. Avis public est en outre donné que le règlement 2025-01 est déposé au bureau de la greffière-trésorière situé au Centre communautaire de Kamouraska sis au 67, avenue Morel à Kamouraska où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'affaires du bureau soit entre 8H30 et 15H30 et ce, du lundi au jeudi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement est disponible.

Adoption du règlement le 13 janvier 2025.

DONNÉ À KAMOURASKA CE 15^e JOUR DE JANVIER 2025.

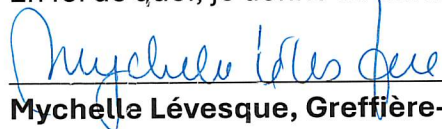


Mychelle Lévesque, Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 15 janvier 2025 entre 10H30 et 15H30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 15 janvier 2025.



Mychelle Lévesque, Greffière-trésorière